



Rapport d'activité 9 mois 2005

22 novembre 2005

Table des matières

A/ Chiffres clés consolidés en normes IFRS.....	4
B/ Principaux événements	5
C/ Rapport de gestion	7
I) Antennes France	8
II) Distribution de programmes et de services	10
III) Droits Audiovisuels	10
IV) Antennes internationales.....	10
V) Point social.....	11
VI) Titre.....	11
VII) Présentation analytique du compte de résultat consolidé (normes IFRS).....	12
D/ Présentation des comptes consolidés (normes IFRS)	13
COMPTE DE RESULTAT	13
BILAN.....	14
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	16
TABLEAU DE FINANCEMENT	17
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30/09/2005.....	18

A/ Chiffres clés consolidés en normes IFRS

En M€

	9 mois 2005	9 mois 2004	12 mois 2004
Chiffres d'affaires	2 055,9	2 068,7	2 849,6
<i>Recettes Publicité Antenne TF1</i>	<i>1 177,6</i>	<i>1 189,3</i>	<i>1 645,5</i>
<i>Recettes Autres Activités</i>	<i>878,3</i>	<i>879,4</i>	<i>1 204,1</i>
Résultat opérationnel	280,2	285,1	383,0
Résultat net part du groupe	181,2	167,2	224,7
Capacité d'autofinancement ¹	332,5	372,3	490,0
Capitaux propres	994,0	914,9	975,5
Endettement financier net	568,0	475,0	413,7
Bénéfice net par action	0,85	0,78	1,05
Bénéfice net dilué par action	0,85	0,78	1,04

	9 mois 2005	9 mois 2004	12 mois 2004
Nb moyen d'actions en circulation (en milliers)	214 126	214 107	214 229
Cours de clôture fin de période (en euros)	22,07	22,84	23,95
Capitalisation boursière fin de période (en milliards d'euros)	4,7	4,9	5,1

¹ Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt

B/ Principaux événements

ANTENNES FRANCE

L'Antenne²

Face aux conséquences dramatiques du tremblement de terre en Asie et le tsunami qu'il a généré, les équipes de TF1 se mobilisent pour toujours mieux informer les téléspectateurs. Le 2 janvier, le journal de 20h réunit 11,7M de téléspectateurs.

Le 10 mars, le premier docu-drama de TF1 diffusé à l'Antenne, *Dans la tête du tueur*, remporte un franc succès en rassemblant 10,3M de téléspectateurs.

Le 6 juin, TF1 a obtenu le **Grand Prix des médias 2005**, organisé par CB News. Couronnée pour la première fois, la chaîne a également reçu le trophée de la meilleure chaîne télé.

Le 29 juin, TF1 a obtenu pour la France l'ensemble des droits de diffusion exclusifs des **Coupes du Monde de football 2010 et 2014** respectivement aux prix de 120 M€ et 130 M€, ainsi que diverses compétitions FIFA annexes se déroulant de 2007 à 2014.

Dolmen, la fiction de l'été, diffusée sur TF1 en juin et juillet a réuni une moyenne de 12,0M de téléspectateurs par épisode, meilleur score pour une fiction d'été depuis la création du Médiamat.

Le 12 octobre, la rencontre **France - Chypre**, comptant pour la qualification à la Coupe du Monde de Football 2006, réalise le meilleur score d'audience de l'année en rassemblant 13,3M de téléspectateurs.

En battant Chypre ce jour-là, l'Equipe de France s'est qualifiée pour la **Coupe du Monde de Football 2006** dont TF1 diffusera les 24 meilleurs matchs.

En octobre, TF1 a sécurisé les droits de diffusion de la **Formule 1** pour les saisons 2006 et 2007.

TF1 a signé des accords pluriannuels avec **Warner** en août et **Buena Vista International** en octobre portant sur différents genres de programmes: séries, films, séries d'animation...

En octobre, **TF1 Publicité** a publié ses **conditions commerciales 2006**. La principale nouveauté est la mise en place d'une double tarification : à la cible des femmes de moins de 50 ans s'ajoute celle des individus 25-49 ans.

Le 7 novembre, l'intervention du Premier Ministre Dominique de Villepin au **journal de 20h** a été suivie par plus de 13,2M de téléspectateurs.

Les chaînes thématiques

TF1 et AB Groupe ont finalisé, le 18 février, le rachat de **TMC** au groupe Pathé, après en avoir obtenu l'agrément auprès du CSA. TF1 et AB détiennent chacun 40% de la chaîne, la Principauté de Monaco gardant 20% du capital. TMC est une chaîne généraliste et familiale. Elle est diffusée sur le câble et le satellite et par voie hertzienne dans la région Provence Alpes Côte d'Azur et est reçue par 13 millions de personnes. TMC est également titulaire d'une autorisation nationale de diffusion en numérique hertzien (canal n° 10). Depuis le 30 septembre 2005, la chaîne TMC est disponible sur TPS.

Le 14 mars, **Ushuaia TV** (100% TF1), la première chaîne française consacrée au développement durable et équitable, est lancée en exclusivité sur TPS. Quatre mois seulement après son lancement, Ushuaia TV vient d'être récompensée pour la série exclusive "Les sentinelles de la nature", entièrement initiée et coproduite par la chaîne et Films Concept Associés.

Le 31 mars, la **Télévision Numérique Terrestre** (TNT) arrive en France. Ce lancement concerne 35 % des foyers (Paris, Lille, Lyon, Bordeaux et Rennes). Sur ce nouveau réseau, le groupe TF1 dispose de 6 licences : 2 pour l'offre gratuite (TF1 et TMC), et 4 pour la partie payante (LCI, Eurosport, TF6 et TPS Star) qui devrait être lancée au cours du 4^{ème} trimestre 2005.

Le 5 juillet, Médiamétrie a publié les résultats de la neuvième vague du **Mediacabsat**, qui couvre les audiences des chaînes du câble et du satellite pour la période du 27 décembre 2004 au 12 juin 2005. L'ensemble des chaînes du Groupe réalise de

² Source : Médiamétrie

très bonnes performances, six d'entre elles occupant une place dans le top 10. A noter tout particulièrement la première place d'Eurosport (ex-aequo avec RTL9) et le bond de TV Breizh à la troisième place de ce classement.

Autres sociétés

Une nouvelle structure **TF1 Hors Média** est créée en septembre. Son objectif est d'apporter aux agences et aux annonceurs des solutions de communication globales pour prolonger leur action sur le terrain et optimiser leurs synergies média / hors média.

Le premier **magasin Téléshopping** a été ouvert en août à Paris sur le boulevard Haussmann et devrait être suivi par un deuxième dans le courant de l'année 2006.

DISTRIBUTION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES

En 2005, **TPS** a développé la distribution de son offre par ADSL en signant deux accords avec **Neuf Télécom** en février et **Télécom Italia** (Alice) en novembre.

Le 13 août, TPS enrichit son offre en créant la 1^{ère} chaîne thématique exclusivement consacrée au football, **TPS Foot**, qui diffusera plus de 500 matches par an, des magazines, les plus beaux buts de la saison, les coulisses des clubs européens.

Au mois d'octobre, deux nouvelles chaînes font leur apparition en exclusivité sur TPS, **TPS Cinécomedy** et **Baby TV**.

ANTENNES INTERNATIONALES

Le 10 janvier, le groupe Eurosport lance sa nouvelle chaîne baptisée **Eurosport 2**. Diffusée dans 37 pays européens en sept langues (anglais, polonais, turc, grec, français, italien et russe), Eurosport 2 associe le meilleur du sport en direct à des magazines et des news.

Eurosportnews, la chaîne d'information sportive d'Eurosport, est disponible depuis le mois de juin 2005 sur certains vols commerciaux grâce à **Connexion by Boeing**, réseau satellitaire de Boeing.

En Italie, les chaînes **Si Live 24**, chaîne d'information sportive, et **Si Solocalcio**, chaîne dédiée au football italien, sont lancées respectivement en août et en septembre.

DROITS AUDIOVISUELS

TFM est le 4^{ème} distributeur de films en salles sur les 9 premiers mois de l'année avec 12 millions d'entrées. *Brice de Nice*, avec plus de 4,3 millions de spectateurs, a largement contribué au succès de TFM.

L'offre **VOD** de TF1 est lancée le 15 novembre.

AUTRES

La fondation Nicolas Hulot et l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Énergie lancent le « **Défi pour la Terre** ». Le groupe TF1 s'est engagé à leur côté pour promouvoir cette initiative.

TF1 et AMP ont conclu le 25 mai un protocole d'accord relatif à la **cession** par TF1 à AMP de 100% des actions de **Studios 107**.

A la fin du 1^{er} semestre, TF1 a conclu la **cession** de la totalité de sa participation (80% du capital) dans **Visiowave** à General Electric, Security.

La sélection de TF1 dans plusieurs indices boursiers de développement durable et notamment le **FTSE4Good**, le **DJSI World** et le **DJSI STOXX** a été confirmée en 2005.

En octobre, **TF1** et **QUINTA Communications** (dirigée par M. Tarak Ben Ammar), à travers une société commune, sont entrés dans le capital de la nouvelle société de production américaine **The Weinstein Company Holding LLC**.

C/Rapport de gestion³

Boulogne, le 22 novembre 2005,

Sur les neuf premiers mois de l'année 2005, le chiffre d'affaires du groupe TF1 est en léger recul (-0,6%) à 2 055,9 M€. Les recettes publicitaires nettes de la chaîne TF1 ont diminué de 1,0% à 1 177,6 M€. Les revenus des autres activités sont stables (- 0,1%) à 878,3 M€, essentiellement en raison des cessions de Studios 107 et de Visiowave. A périmètre comparable, le chiffre d'affaires des autres activités est en croissance de 1,0%⁴, et le chiffre d'affaires consolidé du groupe TF1 est quasiment stable (- 0,2%).

Au cours des dix premiers mois de l'année 2005, dans un marché publicitaire toujours volatil et une conjoncture difficile, la visibilité reste réduite. Les secteurs des *Télécommunications*, des *Services* et des *Transports* progressent le plus et sont en croissance respectivement de +16,9%, +5,8% et +3,4%⁵. Cela ne permet pas, néanmoins, de compenser l'érosion des investissements des secteurs *Alimentation* et *Toilette-Beauté*, les deux principaux secteurs annonceurs, qui diminuent respectivement de 10,7% et 0,4%.

La hausse de 1,0%, à périmètre comparable, du chiffre d'affaires des autres activités s'explique par les bonnes performances de :

- TF1 International dont le chiffre d'affaires est en hausse de 67,6%, notamment grâce au succès de TFM, le quatrième distributeur français de films en salles sur les neuf premiers mois de l'année 2005 ;
- TPS, dont la contribution au chiffre d'affaires est en croissance de 5,4%, en raison de l'amélioration de l'offre et de l'augmentation de la base d'abonnés par rapport à la même période en 2004, notamment grâce à l'ADSL ;
- E-tf1 qui bénéficie du dynamisme du site tf1.fr et des bonnes performances de l'activité Audiotel-SMS des émissions *Attention à la marche* et *A prendre ou à laisser*. Sa contribution est en hausse de 13,1% ;

Mais aussi par les performances plus contrastées de :

- TF1 Vidéo (-17,2%) qui pâtit de ses résultats du premier semestre 2005 (absence de titres phares) mais qui a connu, au troisième trimestre, une croissance de son chiffre d'affaires de 24,6% ;
- TF1 Entreprises (-14,3%) qui continue de souffrir de l'érosion de la marque *Star Academy*.

Le résultat opérationnel du groupe est en baisse de 1,7% à 280,2 M€ (intégrant la plus-value réalisée lors de la cession de Visiowave de 14,2 M€) par rapport aux neuf premiers mois de l'année 2004. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse du chiffre d'affaires du Groupe combinée à une hausse de 3,8% du coût de la grille de l'Antenne TF1.

Le résultat net part du groupe pour les neuf premiers mois 2005 est en hausse de 8,4% par rapport aux neuf premiers mois de 2004, à 181,2 M€, soit une marge nette sur chiffre d'affaires de 8,8%, contre 8,1% en 2004. Cette amélioration, alors même que le résultat opérationnel est en baisse, provient essentiellement d'une diminution de la charge d'impôt, principalement due à la cession de Visiowave, dont la plus-value à long terme n'est pas imposable suite à l'imputation de moins-values long terme antérieures.

Au 30 septembre 2005, les capitaux propres du groupe atteignent 994,0 M€, pour un total de bilan de 3 344,6 M€. L'endettement financier net s'élève à 568,0 M€, soit 57,1% des capitaux propres.

Au cours des 9 premiers mois de l'année 2005, suite à l'exercice d'options de souscription, 662 400 actions TF1 ont été émises jouissance 1^{er} janvier 2005 ; par ailleurs, TF1 a procédé à l'acquisition et à l'annulation de 1 370 000 actions représentant 0,64% du capital.

Perspectives

Pour l'exercice 2005, l'évolution du chiffre d'affaires publicitaire de TF1 devrait être dans la tendance des 9 premiers mois de l'année, tandis que, sur des bases comparables (normes comptables et périmètre de consolidation), les autres secteurs devraient connaître une croissance de leurs activités.

La croissance du coût de la grille de l'Antenne TF1 sera limitée à 3% maximum pour l'année 2005.

³ L'ensemble des données financières présentées est en normes IFRS.

⁴ Hors impact de la cession de Visiowave et Studios 107 au 2^{ème} trimestre 2005 (annulation du chiffre d'affaires de Studios 107 et Visiowave sur les 9 premiers mois 2004 et 2005) et hors consolidation de TMC au 3^{ème} trimestre 2005 (annulation du chiffre d'affaires 9 mois 2005 de TMC).

⁵ Source Sécodip.

D) Antennes France

Le pôle Antenne France génère un chiffre d'affaires de 1 458,6 M€ sur les 9 premiers mois 2005 et un résultat opérationnel de 211,9 M€. Hors TF1 SA, la marge opérationnelle des autres activités s'améliore de 4,9 pts à 7,9% sur la période.

Antenne TF1 (source : Médiamétrie)

Sur les dix premiers mois de l'année 2005, la consommation télévisuelle établit un nouveau record à 3h23 minutes en moyenne par jour auprès des individus âgés de 4 ans et plus, soit un gain de 2 minutes par rapport aux dix premiers mois 2004 et 3h31 en moyenne par jour auprès des femmes de moins de 50 ans soit un gain de 6 minutes par rapport au dix premiers mois 2004.

De janvier à octobre 2005, la part d'audience de TF1 atteint 32,5% sur les individus âgés de 4 ans et plus et 36,1% sur les femmes de moins de 50 ans, soit des hausses respectives de 0,5 et 0,6 pt par rapport à la même période en 2004. TF1 renforce encore son leadership sur ces deux cibles après une année 2004 en forte croissance, ayant bénéficié de la diffusion de l'*Euro 2004* et de *La Ferme Célèbres 1*.

TF1 place 96 émissions dans les 100 meilleures audiences sur les dix premiers mois de l'année, confortant ainsi sa stratégie de programmation événementielle, familiale et exclusive. Ce palmarès intègre, pour TF1, 22 émissions au dessus de 10 millions de téléspectateurs. En octobre, TF1 a enregistré sa meilleure audience de l'année avec le match de football France-Chypre, comptant pour les qualifications de la *Coupe du Monde 2006*, qui a réuni 13,3 millions de téléspectateurs, pour une part d'audience de 50,4%.

Régie publicitaire (source : Secodip)

Sur la période janvier - octobre 2005, la part de marché de la chaîne TF1 s'établit à 54,3%.

Parmi les secteurs en croissance sur la période, on retrouve :

- ⇒ les *Télécommunications*, en hausse de 16,9% grâce notamment aux opérateurs de Télécommunication et surtout la téléphonie mobile (+ 44,2%) ;
- ⇒ les *Services* (+ 5,8%), tirés par les sous-secteurs "marché du travail" (+ 3,4 M€), "services publics" (+ 3,0 M€), et "location de biens et services" (+ 1,1 M€) ;
- ⇒ le secteur *Transport*, en hausse de 3,4%, avec une part de marché pour TF1 en croissance de 1,4 point à 54,7%.

Certains secteurs sont cependant en retrait :

- ⇒ *l'Alimentation*, 1^{er} secteur annonceur sur TF1, en baisse de 10,7% ;
- ⇒ la *Toilette-Beauté*, qui baisse de 0,4%, mais pour laquelle TF1 améliore sa part de marché de 0,1 point à 55,8% ;

Les secteurs de la grande consommation et en particulier les annonceurs du secteur alimentaire évoluent dans un contexte incertain avec :

- Une remise en cause de la valeur des marques par les consommateurs qui se tournent vers des produits moins chers (marque de distributeurs ou produits hard discount – le hard discount : 13% en valeur) ;
- les baisses de prix imposées par les mesures gouvernementales qui ont déstabilisé le marché ;
- un contexte incertain lié à la mise en place de la loi Dutreil (modification de la loi Galland) ;
- la loi de santé publique sur la lutte contre l'obésité et de manière générale le discours général ambiant sur la responsabilité des industriels de l'agroalimentaire dans la montée de l'obésité.

Ces différents éléments ont ralenti la croissance des investissements des secteurs de la grande consommation en TV. Cependant, ils continuent de privilégier TF1.

- ⇒ *l'Information - Média*, en baisse de 15,9%, principalement en raison d'une base de comparaison défavorable (les premiers mois de 2004 ont vu le secteur de la Presse et des Magazines investir de manière significative sur TF1, la publicité en télévision ayant été autorisée pour ce secteur à compter du 1^{er} janvier 2004).

A fin septembre 2005, le marché des chaînes thématiques présentes sur le câble et satellite représente 9,3% des recettes publicitaires brutes du marché TV, en hausse de 7,2% par rapport aux 9 premiers mois de l'année 2004.

Les chaînes thématiques France

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des chaînes thématiques France du Groupe TF1 est en croissance de 8,8% sur les 9 premiers mois 2005 grâce notamment :

- A la consolidation de TMC au 3^{ème} trimestre 2005 (comptabilisation du chiffre d'affaires 9 mois 2005 de TMC d'un montant de 4,1 M€) ;
- Aux bons résultats d'audience enregistrés par les chaînes du Groupe TF1 lors de la dernière vague du MédiaCabsat⁶. Six chaînes du Groupe se placent dans le top 10 en part d'audience, dont Eurosport, 1^{ère} chaîne du câble et du satellite (ex-aequo avec RTL9) et TV Breizh, qui occupe désormais la 3^{ème} place ;
- A la croissance de 19% des recettes publicitaires des chaînes thématiques du Groupe sur les 9 premiers mois 2005.

Chaînes	Nombre de foyers recevant la chaîne au 30 septembre 2005 (en millions)	Nombre de foyers recevant la chaîne au 30 septembre 2004 (en millions)	Variation
Eurosport France	6,5	6,3	+ 3,2%
TV Breizh	4,5	4,2	+ 7,1%
LCI	5,4	5,2	+ 3,8%
TMC*	8,7	6,1	+ 42,6%
TF6	2,8	2,6	+ 7,7%
Série Club	2,2	2,2	-
Odyssee	2,1	2,0	+ 5,0%
Histoire	4,2	3,9	+ 7,7%
Ushuaia TV	1,2	-	ns

* Y compris hertzien en région PACA (environ 2,2 millions de foyers) et TNT. Depuis septembre 2005, TMC est disponible sur TPS.

Autres sociétés

La contribution au chiffre d'affaires consolidé de **Téléshopping** atteint 67,3 M€, en hausse de 5,7% sur les 9 premiers mois 2005, grâce essentiellement à la forte croissance du chiffre d'affaires des sites Internet (+ 52%). Sur la période, les ventes Internet représentent 19% des ventes de marchandises de Téléshopping. Le lancement d'un magasin à Paris en août et d'un second début 2006 constitue une étape importante du développement de Téléshopping. Le projet Infomercials (format américain du téléachat) a démarré le 15 octobre en France sur certaines chaînes du câble et du satellite et devrait connaître un développement rapide dès 2006. Le résultat opérationnel 9 mois 2005 de Téléshopping s'élève à 7,6 M€, soit une marge opérationnelle de 11,3%.

TF1 Entreprises a pâti sur les 9 premiers mois 2005 d'une conjoncture économique difficile, d'un ralentissement de ses activités Licences - Merchandising et d'un essouffement de la marque *Star Academy*. Sa contribution au chiffre d'affaires est en baisse de 14,3% à 18,0 M€ à fin septembre 2005. Cependant, TF1 Entreprises compense cette baisse d'activité grâce au développement de nouvelles activités (BD, beaux livres...), à l'optimisation de ses contrats de licences et à la signature de nouvelles marques. **TF1 Hors Média**, créée le 1^{er} septembre 2005 afin de proposer aux annonceurs et agences des dispositifs de communication « terrain », contribuera au développement et à la croissance de TF1 Entreprises à partir du 4^{ème} trimestre 2005.

Sur les 9 premiers mois de 2005, le résultat opérationnel de TF1 Entreprises atteint 2,4 M€.

⁶ Source : neuvième vague MédiaCabsat, pour la période du 27 décembre 2004 au 12 juin 2005.

Le pôle **Interactif e-TF1** voit sa contribution au chiffre d'affaires progresser de 13,1% à 44,1 M€, grâce au succès des émissions *A Prendre ou à laisser* et *Attention à la Marche* et au dynamisme des recettes publicitaires et de la vente de contenus payants, sous l'impulsion de la progression d'audience du site tf1.fr (+50% en septembre 2005 par rapport à septembre 2004). Le résultat opérationnel est en croissance de 7,1% sur la période à 3,0 M€, soit une marge opérationnelle de 6,8%.

II) Distribution de programmes et de services

Sur les 9 premiers mois de l'année, la contribution (à hauteur de 66%) de **TPS** au chiffre d'affaires consolidé est de 298,1 M€, en croissance de 5,4%.

TPS a bénéficié au cours de la période d'une amélioration de son offre avec 16 nouvelles chaînes, dont Ushuaia TV et Eurosport 2 en exclusivité, TPS Foot (chaîne 100% foot de TPS avec des matchs exclusifs, des magazines inédits...), TMC, OLV, OMTV et TPS Cinéclub. De plus, un contrat d'exclusivité avec Don King a été signé, pour diffuser tous les combats de boxe organisés par celui-ci jusqu'en 2006.

Après avoir signé un partenariat avec Neuf Télécom en février 2005, TPS a annoncé en novembre la signature d'un accord avec Télécom Italia pour la diffusion de ses offres de programmes sur le réseau ADSL de l'opérateur Alice. Fin 2005, c'est près de 10 millions de foyers qui seront en mesure de recevoir l'offre de TPS par la ligne téléphonique.

Le résultat opérationnel s'élève à 22,5 M€, en hausse de 13,6%. TPS confirme l'atteinte du point mort sur l'ensemble de l'année 2005.

III) Droits Audiovisuels

Le pôle Droits Audiovisuels génère un chiffre d'affaires de 158,0 M€ sur les 9 premiers mois 2005. Le résultat opérationnel a plus que doublé sur la période et atteint 11,7 M€, soit une rentabilité opérationnelle de 7,4% (+ 4,4 pts par rapport à la même période en 2004).

La contribution de **TF1 Vidéo** (y.c. RCV et CIC) au chiffre d'affaires s'élève à 99,4 M€, en recul de 17,2%. Après un 1^{er} semestre en baisse de 28,7% souffrant d'une base de comparaison fortement défavorable, le 3^{ème} trimestre a été particulièrement dynamique (+ 24,6%) bénéficiant des sorties vidéo de *Iznogoud*, *Aviator* et *Espace Détente*. TF1 Vidéo profitera au 4^{ème} trimestre des sorties vidéo de *Brice de Nice* et *Le Dernier Trappeur*. Le résultat opérationnel 9 mois 2005 atteint 8,3 M€.

S'appuyant sur le succès en salle d'*Iznogoud*, du *Dernier Trappeur*, d'*Aviator* et surtout de *Brice de Nice*, **TF1 International** augmente sa contribution au chiffre d'affaires consolidé de 67,6% à 46,6 M€. Son résultat opérationnel pour les 9 premiers mois 2005 est de 0,6 M€, contre une perte de 8,5 M€ sur la même période en 2004.

IV) Antennes internationales

Eurosport est désormais reçue en Europe par 104,4 millions de foyers au 30 septembre 2005 dont 54,9 millions d'abonnés payants (soit + 4,3 millions et + 8,5% par rapport à fin septembre 2004). La chaîne est maintenant diffusée dans 54 pays et 19 langues. La stratégie de privilégier le direct et les retransmissions d'événements majeurs s'avère payante puisque le nombre d'abonnés payants et l'audience sont en augmentation.

Lancée le 10 janvier 2005, la chaîne **Eurosport 2** est distribuée dans 37 pays en 7 langues (anglais, polonais, turc, grec, français, italien et russe) auprès de 17,4 millions de foyers, dont 17,0 millions d'abonnés payants. Cette réussite prouve la force et la renommée de la marque Eurosport en Europe. Véritable complément d'Eurosport, Eurosport 2 propose une grille de programmes orientée vers un public plus jeune et associant des news, des magazines et 1 800 heures d'événements sportifs par an dont 450 heures de directs exclusifs.

La chaîne d'information sportive Eurosportnews s'est installée durablement en dehors d'Europe notamment en Afrique du Sud, en Inde, en Malaisie, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Elle reste néanmoins distribuée en Europe auprès de 4,6 millions de foyers, dont 98% de foyers payants.

Par ailleurs, eurosport.com et ses 5 versions linguistiques locales ont confirmé leurs bonnes performances avec une augmentation importante du nombre de visites (+ 69% par rapport à fin septembre 2004), soit une moyenne de plus de 10 millions de visites par mois.

La contribution d'Eurosport International au chiffre d'affaires consolidé à fin septembre 2005 est stable à 190,4 M€. L'absence d'événements sportifs majeurs en 2005 (comme les Jeux Olympiques) entraîne un recul des recettes publicitaires. Ce recul est compensé par la croissance du montant des redevances grâce à l'augmentation du nombre d'abonnés aux différentes déclinaisons de l'offre Eurosport et l'intégration des sociétés gérant le championnat du monde de voitures de tourisme (FIA WTCC).

Le résultat opérationnel 9 mois 2005 d'Eurosport International atteint 25,3 M€, contre 19,4 M€ au 30 septembre 2004, soit une amélioration de 30,4%, pour une rentabilité opérationnelle de 13,3%. La contribution d'Eurosport International au résultat net du Groupe TF1 à fin septembre 2005 est de 9,5 M€ soit une progression de 79,2% par rapport à la même période en 2004, s'expliquant principalement par la baisse du coût de l'endettement financier net.

V) Point social

Les effectifs du groupe TF1 sont en augmentation aussi bien chez TF1 SA que dans les filiales sur les neuf premiers mois 2005 (3 937 personnes) par rapport au 31 décembre 2004 (3 867 personnes). Ces chiffres intègrent la cession de Studios 107 et de Visiowave et l'acquisition de TMC au premier semestre 2005.

VI) Titre

Au 10 novembre 2005, l'action TF1 clôture à 21,5€, soit une baisse de 10,2% depuis le 1^{er} janvier, à comparer avec une hausse de 17,2% de l'indice CAC 40 et de 18,4% de l'indice SBF 120. La valorisation boursière au 10 novembre 2005 du Groupe TF1 est de 4,6 milliards d'euros.

VII) Présentation analytique du compte de résultat consolidé (normes IFRS)

(en millions d'Euros)	9 mois 05	9 mois 04	2004
<hr/>			
<i>Antenne TF1</i>			
Recettes de Publicité	1 177,6	1 189,3	1 645,5
Coût de la régie	(61,8)	(63,5)	(86,3)
RECETTES NETTES DIFFUSEUR	1 115,8	1 125,8	1 559,2
<i>Prélèvements obligatoires</i>			
- Auteurs	(45,0)	(46,2)	(63,9)
- CNC	(58,3)	(58,7)	(81,5)
<i>Coûts de diffusion</i>			
- TDF, Satellites, Circuits	(41,2)	(42,7)	(56,5)
<i>Coût de la grille</i>	(667,4)	(642,9)	(893,2)
MARGE BRUTE GRILLE	303,9	335,3	464,1
Recettes diversifications et divers et autres produits de l'activité	865,8	876,0	1 201,2
Autres charges opérationnelles	(783,3)	(811,0)	(1 138,4)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(106,2)	(115,3)	(143,9)
RESULTAT OPERATIONNEL	280,2	285,0	383,0
Coûts de l'endettement financier net	(12,6)	(15,8)	(20,6)
Autres produits et charges financiers	6,0	4,4	2,0
Charge d'impôt	(89,4)	(104,4)	(136,2)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(4,5)	(4,0)	(5,0)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	179,7	165,2	223,2
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0	0,0
RÉSULTAT NET	179,7	165,2	223,2
Part des intérêts minoritaires	1,5	2,0	1,5
RÉSULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE	181,2	167,2	224,7

D/ Présentation des comptes consolidés (normes IFRS)⁷

COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	9 mois 05	9 mois 04	2004
Chiffre d'affaires	2 055,9	2 068,7	2 849,6
Recettes de Publicité	1 276,8	1 288,3	1 781,1
<i>ANTENNE TF1</i>	1 177,6	1 189,3	1 645,5
<i>AUTRES CHAINES</i>	99,2	99,0	135,6
Recettes de la diversification	761,6	764,7	1 048,3
Ventes de prestations techniques	17,5	15,7	20,2
Autres produits de l'activité	0,3	1,2	3,2
Consommation de production externe	(505,4)	(437,4)	(644,6)
Autres achats consommés et variation de stocks	(337,3)	(389,2)	(516,0)
Charges de personnel	(278,2)	(273,5)	(383,1)
Charges externes	(431,7)	(436,0)	(611,6)
Impôts et taxes	(97,8)	(93,5)	(130,2)
Dotations nettes aux amortissements	(71,7)	(73,6)	(100,6)
Dotations nettes aux provisions	(33,6)	(41,7)	(43,3)
Autres produits et charges opérationnels	(34,5)	(39,9)	(40,4)
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	266,0	285,1	383,0
Autres produits et charges opérationnels non courants	14,2	0,0	0,0
RÉSULTAT OPERATIONNEL	280,2	285,1	383,0
Coût de l'endettement financier brut	(15,6)	(17,8)	(22,6)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3,0	1,9	2,0
Coût de l'endettement financier net	(12,6)	(15,9)	(20,6)
Autres produits et charges financiers	6,0	4,4	2,0
Charge d'impôt	(89,4)	(104,4)	(136,2)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(4,5)	(4,0)	(5,0)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	179,7	165,2	223,2
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0	0,0
RÉSULTAT NET	179,7	165,2	223,2
Part des intérêts minoritaires	1,5	2,0	1,5
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	181,2	167,2	224,7
Nombre moyen d'actions en circulation (en milliers)	214 126	214 107	214 229
Résultat net par action (en euros)	0,85	0,78	1,05
Résultat net dilué par action (en euros)	0,85	0,78	1,04

⁷ Ces comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2005 ont fait l'objet d'un examen limité par nos commissaires aux comptes

BILAN

ACTIF (en millions d'euros)	30.09.05 Net	31.12.04 Net	30.09.04 Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	158,5	125,1	120,9
Droits audiovisuels	129,4	92,8	89,1
Autres immobilisations incorporelles	29,1	32,3	31,8
ECARTS D'ACQUISITION	890,9	889,0	876,5
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	196,7	208,2	209,5
Participations dans les entreprises associées	40,7	45,1	42,8
Autres actifs financiers	38,3	10,7	12,9
Actifs d'impôts	43,1	52,4	47,0
TOTAL ACTIF NON COURANT	1 368,2	1 330,5	1 309,6
Stocks et en cours	579,4	551,4	571,3
Programmes et droits de diffusion	563,0	535,4	556,5
Matières premières et approvisionnements	16,4	16,0	14,8
CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	1 328,8	1 218,6	1 272,8
Instruments financiers dérivés de change	3,4	0,9	0,9
Instruments financiers dérivés de taux	26,6	11,3	16,2
Trésorerie et équivalents	38,2	158,9	90,4
TOTAL ACTIF COURANT	1 976,4	1 941,1	1 951,6
Actifs d'activités en cours de cession	0,0	0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF	3 344,6	3 271,6	3 261,2

PASSIF (en millions d'euros)	30.09.05	31.12.04	30.09.04
Capital	42,8	43,0	43,1
Primes et réserves	771,1	707,0	703,9
Résultat consolidé de l'exercice	181,2	224,7	167,2
Total capitaux propres part du groupe	995,1	974,7	914,2
Intérêts minoritaires	(1,1)	0,8	0,7
Total capitaux propres	994,0	975,5	914,9
Emprunts long terme	527,7	524,3	513,6
Provisions non courantes	30,1	30,1	22,8
Passif d'impôts non courants	52,0	62,6	69,4
Total passifs non courants	609,8	617,0	605,8
Dettes financières à court terme ⁽¹⁾	104,1	57,1	64,6
Instruments financiers dérivés de change	0,3	4,1	0,7
Instruments financiers dérivés de taux	1,0	2,5	3,4
Fournisseurs et autres créditeurs	1 571,9	1 557,3	1 606,6
Provisions courantes	63,5	58,1	65,2
Total passif courants	1 740,8	1 679,1	1 740,5
Passifs d'activités en cours de cession	0,0	0,0	0,0
TOTAL PASSIF	3 344,6	3 271,6	3 261,2
<i>(1) Dont concours bancaires courants</i>	0,5	16,6	17,0

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)		Capital	Réserves consolidées	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/03		43,0	843,1	886,1
Augmentation de capital	(1)	0,1	3,6	3,7
Distribution de dividendes			(139,1)	(139,1)
Variation de change et divers			(0,2)	(0,2)
Opérations sur actions propres		(0,1)	1,2	1,1
Instruments sur actions propres			(4,5)	(4,5)
Paievements fondés sur des actions	(2)		3,8	3,8
Résultat enregistré directement en capitaux propres	(3)		(0,9)	(0,9)
Résultat net 2004			224,7	224,7
Capitaux propres au 31/12/04		43,0	931,7	974,7
Augmentation de capital	(1)	0,1	6,5	6,6
Opérations sur actions propres	(4)	(0,3)	(32,3)	(32,6)
Paievements fondés sur des actions	(2)		3,7	3,7
Résultat enregistré directement en capitaux propres	(3)		0,2	0,2
Distribution de dividendes			(138,7)	(138,7)
Résultat net au 30 septembre 2005			181,2	181,2
Capitaux propres au 31/09/05	(5)	42,8	952,3	995,1

(1) Exercice d'options de souscription d'actions.

(2) Ce montant correspond à la contrepartie de la charge notionnelle comptabilisée, dans le résultat de la période, au titre de la juste valeur des options de souscriptions d'actions.

(3) Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat.

(4) Réduction de capital par annulation d'actions propres.

(5) Le capital est divisé en 214 052 129 actions ordinaires de 0,2 €, entièrement libérées.

TABLEAU DE FINANCEMENT

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)	9 mois 05	9 mois 04	2004
Résultat de l'exercice	179,7	165,2	223,2
Amortissements et provisions	75,1	76,5	97,5
- Immobilisation incorporelles	35,9	33,9	48,8
- Immobilisation corporelles	33,4	37,6	48,4
- Immobilisation financières	0,0	(7,4)	(6,6)
- Charges à répartir	0,0	0,0	0,0
- Ecart d'acquisition	0,0	16,5	10,8
- Provisions risques et charges	5,8	(4,1)	(3,9)
Subventions rapportées au compte de résultat	(7,0)	(5,3)	(7,7)
Profits / pertes latents de réévaluation (juste valeur)	(7,8)	(3,1)	(0,3)
Charges et produits calculés liés aux stock option et assimilés	3,7	2,5	3,8
Résultats de cessions d'actifs	(20,4)	8,2	8,1
Quote part des sociétés mises en équivalence	4,5	4,0	5,0
Produits de dividendes (litres non consolidés)	(0,1)	0,0	(1,7)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	227,7	248,0	327,9
Charge d'intérêt nette	15,4	19,9	25,9
Charge d'impôt (y.c. impôts différés)	89,4	104,4	136,2
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	332,5	372,3	490,0
Impôts versés	(131,5)	(115,0)	(148,3)
Variation du BFR lié à l'activité (y.c. dette liée aux avantages au personnel)	(113,4)	(32,1)	(10,0)
FLUX NET de TRÉSORERIE généré par l'activité	87,6	225,3	331,6
Décaissements liés aux acquisitions d'immos corporelles et incorporelles	(67,4)	(49,2)	(70,4)
Encaissements liés aux cessions d'immos corporelles et incorporelles	1,6	2,1	4,4
Décaissements liés aux acquisitions d'immos financières	(11,4)	(0,7)	(3,3)
Encaissements liés aux cessions d'immos financières	0,0	0,0	2,2
Incidence des variations de périmètre	20,7	(49,1)	(54,4)
Dividendes reçus	0,1	0,0	1,7
Variation des prêts et avances consentis	(16,4)	0,1	0,2
FLUX NET de TRÉSORERIE liés aux opérations d'investissement	(72,8)	(96,9)	(119,5)
Sommes reçues des actionnaires lors de l'augmentation de capital	0,0	0,0	0,0
Sommes reçues lors de l'exercice de stocks-options	6,6	2,7	3,7
Rachats et reventes d'actions propres	(32,6)	0,0	1,3
Souscription au capital de sociétés mises en équivalence	0,0	0,0	(3,3)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(138,9)	(139,4)	(139,4)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	67,7	6,4	15,0
Remboursements d'emprunts (y.c. contrats de location-financement)	(13,5)	(94,3)	(104,2)
Intérêts financiers nets versés (y.c. contrats de location-financement)	(8,9)	(12,6)	(25,2)
FLUX NET de TRÉSORERIE liés aux opérations de financement	(119,6)	(237,2)	(252,1)
Incidence de la variation des taux de change	0,0	0,0	0,0
Incidence des variations de principes comptables	0,2	(1,9)	(1,9)
Incidence des variations de juste valeur	0,0	0,0	0,0
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(104,6)	(110,7)	(41,9)
Trésorerie au début de l'exercice	142,3	184,2	184,2
Trésorerie à la clôture de l'exercice	37,7	73,5	142,3

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe TF1 au 30 septembre 2005 ont été établis en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), émis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002.

TF1 a choisi d'établir ses états financiers consolidés au 30 septembre 2005 selon les règles suivantes :

- les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des états financiers (hors annexe), sont conformes au référentiel IFRS adopté au 30 septembre 2005 par l'Union Européenne,
- la présentation des notes annexes au 30 septembre 2005 suit, conformément à l'option offerte par l'AMF (article 221-5 du règlement général de l'AMF), la recommandation 99 R-01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux comptes intermédiaires.

La préparation des états financiers en normes IFRS au 30 septembre 2005 repose sur les normes et interprétations publiées à cette date, adoptées par l'Union Européenne, et sur les options retenues par le groupe TF1. Une information comparative au 30 septembre et au 31 décembre 2004 a également été établie selon les mêmes principes. Compte tenu du fait que l'information comparative 2004 jointe aux comptes consolidés 2005 devra être établie sur la base des principes applicables au 31 décembre 2005, il ne peut être exclu que le groupe TF1 doive, le cas échéant, la modifier pour tenir compte des évolutions éventuelles des normes IFRS et de leur adoption par l'Union Européenne.

Les principes et méthodes comptables appliqués dans les comptes au 30 septembre 2005 sont décrits ci-après.

1.1. Méthodes de consolidation

- *Filiales*

Les sociétés sur lesquelles TF1 exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les entités détenues par TF1 dans lesquelles le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties dont aucune n'exerce seule le contrôle effectif sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Selon cette méthode, le groupe inclut sa quote-part dans les actifs, passifs, produits et charges de la filiale dans les postes appropriés des états financiers consolidés.

- *Entreprises associées*

Les entreprises associées se définissent comme les participations, différentes des filiales, dans lesquelles le groupe est en mesure d'exercer une influence notable, c'est à dire lorsqu'il a le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société-mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

- *Transactions éliminées en consolidation*

Les soldes et les transactions intra-groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Cette élimination est pratiquée au prorata de l'intérêt du groupe dans l'entreprise pour les filiales consolidées par intégration proportionnelle.

1.2. Méthode de conversion des éléments en devises

- *Transactions en devises étrangères*

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le cours de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère qui sont comptabilisés au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

- *Etats financiers des entités étrangères*

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « écarts de conversion » (« Primes et réserves ») des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

1.3. Actifs non courants

1.3.1. Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent les parts de films et de programmes audiovisuels coproduits par TF1 Films Production, TF1 Vidéo, Glem et Téléma, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 International, TCM DA, TF1 Entreprises et CIBY DA, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à leur coût historique. L'inscription en immobilisation, ainsi que les modalités d'amortissement de ces droits se définissent comme suit :

Date d'inscription en immobilisation	Modalités d'amortissement			
	Part coproducteur	Droits audiovisuels Distribution	Droits audiovisuels Négoce	Droits musicaux
Dernier tour de manivelle	sur recettes			
Visa d'exploitation	3 ans linéaire			
Signature du contrat		3 ans linéaire ou sur recettes	5 ans linéaire	2 ans 75% 1 ^{ère} année 25% 2 ^{ème} année

La modalité d'amortissement retenue pour les films coproduits par TF1 Films Production et Téléma est celle qui permet d'amortir les films le plus rapidement possible ; la méthode peut donc différer d'un film à l'autre.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée individuellement, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable après amortissement.

1.3.2. Ecart d'acquisition

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

L'écart résiduel est inscrit au poste « écarts d'acquisition » et affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du groupement d'entreprises.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 1.3.4 ci-dessous. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel.

1.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations. La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs :

Constructions :	25 à 50 ans
Equipements techniques :	3 à 7 ans
Autres installations, outillage et mobilier :	2 à 10 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

- *Contrats de location :*

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe TF1 supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Antérieurement à la transition aux normes IFRS, seuls les contrats de crédit-bail étaient retraités en consolidation.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation.

1.3.4. Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés

L'évaluation de la valeur d'entrée des actifs immobilisés, en conformité avec les principes comptables du groupe, est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

En particulier, la valeur au bilan des actifs incorporels (hors droits audiovisuels évalués selon les principes décrits à la note 1.3.1) et des écarts d'acquisition est comparée à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'usage de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital du groupe TF1 et en ajustant ce dernier pour en déduire un « taux avant impôt » ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'Unité Génératrice de Trésorerie est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris écarts d'acquisition) ; une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T., et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

1.3.5. Actifs financiers

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence, décrite à la note 1.1.

Les autres actifs financiers sont principalement composés de participations dans des sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

1.3.6. Coûts d'emprunt

Dans le cadre de la transition vers le référentiel IFRS, le groupe a décidé d'opter pour la méthode préférentielle définie par IAS 23, méthode selon laquelle les coûts d'emprunt supportés au cours de la période de production sont exclus du coût des actifs immobilisés.

1.4. Programmes et droits de diffusion

a) La rubrique « programmes et droits de diffusion » recouvre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du groupe TF1 pour l'antenne TF1,
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du groupe, et de la part coproducteur relative aux émissions réalisées pour le compte des chaînes du groupe.

b) Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock lorsque les deux conditions suivantes sont réalisées :

- l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe)
- l'ouverture des droits (pour la production externe)

La production externe non diffusée dont les droits ont expiré fait l'objet d'une réforme.

c) Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition, diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations calculées selon les modalités indiquées au paragraphe "d".

d) Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion, selon les modalités suivantes :

d.1 Achats de droits de télédiffusion, coproductions de programmes et coproductions déléguées d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes

Ces programmes sont consommés à 100% lors de leur première diffusion, sauf cas particuliers non significatifs.

d.2 Coproductions déléguées d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes

Ces programmes sont consommés à 100% lors de leur première diffusion, sauf en cas de diffusions multiples où ils sont consommés à 80% lors de leur première diffusion et à 20% à la deuxième.

d.3 Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages, téléfilms, séries et dessins animés

Ces programmes sont consommés à 100% lors de leur première diffusion, sauf en cas de diffusions multiples où ils sont consommés à 50% à la première diffusion et 50% à la deuxième.

d.4 Tous les autres programmes de TF1 SA sont consommés à 100% dès leur première diffusion.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

1.5. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Ces instruments comprennent des accords de swap et des options de taux d'intérêt, ainsi que des achats à terme de devises et des options de change.

Certains instruments financiers font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ils ont donné lieu à la mise en place d'une documentation conforme à la norme IAS 39. En fonction de la nature de l'élément couvert, le Groupe a procédé à deux formes de comptabilisation :

- couverture de juste valeur (élément comptabilisé au bilan) : comptabilisation symétrique des variations de juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture en résultat.
- couverture de flux de trésorerie futurs : comptabilisation des variations de juste valeur de l'instrument financier en capitaux propres jusqu'au dénouement de l'opération.

D'autres instruments financiers ne sont pas traités comme des instruments de couverture car ils ne satisfont pas aux critères de qualification fixés par la norme IAS 39, ou parce que le Groupe a choisi de ne pas leur appliquer la comptabilité de couverture afin de ne pas alourdir exagérément ses procédures administratives. Dans ce cas, tout profit ou perte résultant des variations de valeur de marché est comptabilisé en résultat.

1.6. Dettes financières long terme

La comptabilisation de l'emprunt obligataire obéit aux principes suivants :

- la partie non couverte de l'emprunt (net des frais d'émission) est évaluée au coût amorti,
- la partie de l'emprunt ayant fait l'objet d'une couverture de taux, est comptabilisée selon la méthode de couverture de juste valeur énoncée ci-dessus ;

Les autres dettes financières sont principalement constituées de la dette relative aux contrats de location-financement (cf. note 1.3.3).

1.7. Provisions et passifs éventuels

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que cette sortie de ressources n'est pas déjà couverte par un passif. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable.

1.8. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

1.9. Présentation et comptabilisation des produits de l'activité

Les produits de l'activité du groupe TF1 sont reconnus dès lors que :

- Les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au groupe de manière probable ;
- le montant des revenus peut être mesuré d'une façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Plus spécifiquement, on distingue les principes suivants de reconnaissance du chiffre d'affaires, par type d'activité :

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Le produit d'opérations d'échange est constaté si les biens ou services faisant l'objet d'opérations d'échanges sont de nature différente et si le produit de ces opérations a une substance économique et peut être mesuré de manière fiable. Le produit d'opérations d'échanges est valorisé à la juste valeur des biens ou services reçus, corrigée d'éventuels mouvements de trésorerie associés à la transaction.

Les ventes de droits audiovisuels sous licence sont constatées lorsque le bénéficiaire de la licence a reconnu le programme comme étant conforme aux conditions du contrat de licence (acceptation technique).

En ce qui concerne les *ventes de marchandises et de produits* des activités d'édition et de distribution, le chiffre d'affaires est présenté net des prévisions de retour attendus et des reversements effectués dans le cadre de certains contrats de mandat de distribution.

Les abonnements au service de télévision par satellite de TPS sont comptabilisés en produits de manière linéaire sur la durée de la prestation correspondante. Les remises accordées aux clients lors de leur souscription aux offres sont comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires ; les autres coûts d'acquisition sont enregistrés en charges d'exploitation lorsqu'ils sont encourus.

1.10. Paiements en actions

TF1 a attribué au personnel des options de souscription d'actions qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, qui couvre les paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée à hauteur de la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus. Cette charge, que est évaluée à la date d'attribution des options sur la base du modèle de Black-Scholes-Merton, est étalée sur la durée d'acquisition des droits. Les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2004 ont fait l'objet d'un retraitement.

2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les variations de périmètre intervenues entre le 31 décembre 2004 et le 30 septembre 2005 sont les suivantes :

- la prise de participation complémentaire dans la société TV Breizh a porté le pourcentage d'intérêt du groupe dans cette filiale de 71,1% à 73,8% ;
- la société Comique Compagnie, liquidée au cours du premier trimestre, est sortie du périmètre de consolidation au 1er janvier 2005 ;
- la société Studios 107, cédée à Atlantic Media le 25 mai 2005, a été exclue du périmètre de consolidation avec une date d'effet au 01 avril 2005 ;
- la participation du groupe TF1 dans la société Visiowave a été cédée au cours du second trimestre à General Electric Security, Inc. Visiowave est sortie du périmètre de consolidation avec une date d'effet au 1er avril 2005 ; la plus-value consolidée avant impôt dégagée lors de cette cession s'élève à 14,2 M€ et a été comptabilisée en résultat opérationnel non courant.
- TF1 et AB Groupe ont finalisé l'achat de TMC auprès du groupe Pathé, après l'agrément délivré par le CSA le 18 février 2005. TF1 et AB sont donc, via une société commune détenue à parité (Monte Carlo Participations - MCP), propriétaires à 40% chacun de TMC, les 20% restants demeurant propriété de la Principauté de Monaco. La société TMC détient elle-même 100% de la société Monégasque des Ondes (MDO), opérateur commercial du programme. Les sociétés TMC, MDO et MCP sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle pour la première fois au 30 septembre 2005, avec effet au 1er janvier 2005.

Les principales variations de périmètre entre le 30 septembre 2004 et le 30 septembre 2005 sont les suivantes :

- au cours de l'exercice 2004 mais postérieurement au 30 septembre, ont été consolidées pour la première fois par la méthode de l'intégration globale les sociétés Kigema Sport Organisation et Super Racing Week-end Events.
- les sociétés Cabale et Mikado, auparavant consolidées par la méthode de l'intégration globale, sont sorties du périmètre au 31 décembre 2004.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 30 septembre 2005.

4. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières à long terme s'élèvent à 527,7 M€ au 30 septembre 2005, et comprennent essentiellement:

- l'emprunt obligataire, dont la juste valeur, déduction faite des frais d'émission, s'élève au 30 septembre 2005 à 514,4 M€,
- la part long terme de la dette liée aux contrats de location-financement pour un montant de 13,3 M€.

Les emprunts et dettes financières à court terme s'élèvent à 104,1 M€ au 30 septembre 2005, et comprennent essentiellement:

- des lignes de crédit bancaires bilatérales pour un montant de 62,4 M€,
- des comptes courants pour 18,5 M€,
- les intérêts courus sur l'emprunt obligataire pour 19,3 M€,
- la part court terme de la dette liée aux contrats de location-financement pour 3,1 M€.

5. INFORMATIONS SECTORIELLES au 30 SEPTEMBRE 2005

(Contributions en M€)	Chiffre d'affaires			Résultat opérationnel		
	09/2005	09/2004	12/2004	09/2005	09/2004	12/2004
Antennes France	1 458,7	1 465,5	2 015,0	211,9	245,2	341,3
Distribution	298,1	282,8	379,6	22,5	19,8	2,0
Droits audiovisuels	158,0	165,2	236,0	11,7	4,9	13,9
Antennes internationales	190,4	190,6	253,7	25,3	19,4	26,7
Activités diverses	(5,1)	6,1	19,6	8,8	(4,2)	(0,9)
Eliminations inter-secteurs	(44,2)	(41,5)	(54,3)	-	-	-
Total	2 055,9	2 068,7	2 849,6	280,2	285,1	383,0

6. INFORMATION EN NORMES IFRS SUR LES PERIODES COMPARATIVES

Les états financiers au 31 décembre 2004 établis en normes IFRS ont été présentés et commentés dans le document « Transition aux normes IFRS ».

Les principaux impacts des normes IFRS sur les états financiers au 30 septembre 2004 sont exposés ci-après.

6.1. Variation des capitaux propres consolidés au 30 septembre 2004

(en M€)	1er janvier 2004	Exercice d'options de souscription d'actions	Dividende distribué	Variations de change	Autres mouvements	Résultat net 09/2004	30 septembre 2004
Capitaux propres en normes françaises	866,1	2,7	(139,5)	0,0	1,7	159,6	890,6
Retraitement du siège social	30,9						30,9
Instruments financiers	(2,8)				(0,4)	3,4	0,2
Instruments sur actions propres	2,1				(4,8)		(2,7)
Paievements en actions					2,5	(2,5)	0,0
Ecarts d'acquisition						5,8	5,8
Autres ajustements	(0,2)				0,0	0,1	(0,1)
Impôt différé	(8,6)					(1,2)	(9,8)
Capitaux propres en normes IFRS	887,5	2,7	(139,5)	0,0	(1,0)	165,2	914,9
Dont :							
Part des minoritaires	1,4		(0,4)		1,7	(2,0)	0,7
Part du groupe	886,1	2,7	(139,1)	0,0	(2,7)	167,2	914,2

6.2. Compte de résultat au 30 septembre 2004

En M€	2004.09 Normes françaises	Retraitements IFRS	Reclassements IFRS	2004.09 Normes IFRS	
Chiffre d'affaires	2 054,5		14,2	2 068,7	Chiffre d'affaires
Divers	16,8		(15,6)	1,2	Autres produits de l'activité
<i>Total Produits d'exploitation</i>	<i>2 071,3</i>				
Consommation de production externe	(437,5)		(389,2)	(437,5)	Consommation de production externe
Charges de personnel	(270,9)	(2,5)	(436,3)	(273,4)	Autres achats consommés et var. stocks
Autres charges d'exploitation	(979,8)		(93,5)	(93,5)	Charges de personnel
Dotations nettes aux amortissements	(73,5)	(0,1)	979,8	(73,6)	Charges externes
Dotations nettes aux provisions	(2,9)	(16,6)	(12,0)	(31,5)	Impôts et taxes
<i>Total Charges d'exploitation</i>	<i>(1 764,6)</i>		(50,1)	(50,1)	Dotations nettes aux amortissements
Résultat d'exploitation	306,7	(18,9)	(2,7)	285,1	Dotations nettes aux provisions
					Autres produits et charges opérationnels
Produits financiers	12,3		(12,3)		
Charges financières	(28,1)	0,3	27,8		
Total Résultat financier	(15,8)	0,3	15,5		
		2,3	(20,0)	(17,7)	Coût de l'endettement financier brut
			1,9	1,9	Produits de trésorerie et d'équiv. de trésorerie
		2,3	(18,1)	(15,8)	Coût de l'endettement financier net
		0,8	3,5	4,3	Autres produits et charges financiers
Résultat courant des entr. intégrées	290,9				
Produits (pertes) exceptionnels	(1,8)		1,8		
Dotation nette amort. écarts acquisition	(22,3)	22,3			
Impôt sur les résultats	(103,2)	(1,2)		(104,4)	Impôt sur les résultats
Quote-part de résultat des S.M.E.	(4,0)			(4,0)	Quote-part de résultat des S.M.E.
Résultat net	159,6	5,6	(0,0)	165,2	Résultat net des activités poursuivies
Part des minoritaires	2,0			2,0	Part revenant aux intérêts minoritaires
Résultat net (part du groupe)	161,6	5,6	(0,0)	167,2	Résultat net consolidé (part du groupe)

Les principaux retraitements sur le compte de résultat au 30 septembre 2004 sont les suivants :

- comptabilisation d'une charge de personnel d'un montant de (2,5 M€) correspondant aux options de souscription d'actions attribuées au personnel,
- comptabilisation des variations de valeur des instruments financiers pour un montant de 3,4 M€ avant impôt,
- suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition pour un montant de 22,3 M€, partiellement compensée par la dépréciation d'écarts d'acquisition consécutive à des tests de perte de valeur pour (16,5 M€), soit un impact net de 5,8 M€.

Les reclassements affectant le compte de résultat au 30 septembre 2004 établi en normes IFRS sont quasi-exclusivement liés à l'application de la recommandation 2004-R.02 du Conseil National de la Comptabilité, qui propose un format de compte de résultat dans le cadre du référentiel comptable international.

7. COMPTES DE LA SOCIETE TF1 SA EN NORMES FRANCAISES

(en M€)	30 septembre 2005	30 septembre 2004	Exercice 2004
Chiffre d'affaires	1 131,8	1 136,0	1 572,1
Résultat d'exploitation	211,9	259,0	357,8
Résultat net	183,2	168,6	155,8

Télévision Française 1

Société anonyme au capital de 42 810 426 € – R.C.S. Nanterre B 326 300 159
Courrier à adresser à TF1 : 1, quai du Point du Jour – 92656 Boulogne Cedex – France – Tél : (33) 1 41 41 12 34
Siège social : 1, quai du Point du Jour – 92656 Boulogne Cedex – France

Contacts :

Département Relations Investisseurs
Tél : 33 1 41 41 27 32, Fax : 33 1 41 41 29 10
Internet : <http://www.tf1finance.fr> E-mail: comfi@tf1.fr